



RAPPORT
FINANCIER
2013

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Exercice 2013 Amort. Prov.	Montant net	Exercice 2012* Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	134 366	84 285	50 081	60 208
Goodwill	2	876 067	56 761	819 306	877 365
Immobilisations du domaine concédé	3	6 871	4 262	2 609	1 016
Immobilisations corporelles	4	3 280 293	2 164 359	1 115 934	1 213 686
Immeubles de placement	5	762	490	272	2 369
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6	317 335	562	316 773	553 069
Autres actifs financiers non courants	7-14	176 439	27 282	149 157	206 870
Impôts différés actifs non courants	20	182 396		182 396	177 157
Total actifs non courants		4 974 529	2 338 001	2 636 528	3 091 740
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	8-10	363 967	41 725	322 242	376 333
Clients et autres créances d'exploitation	10	8 336 043	253 551	8 082 492	8 030 699
Autres actifs courants	10	248 527	39	248 488	376 830
Actifs d'impôt exigible	10	75 412		75 412	52 845
Impôts différés actifs courants	20	151 206		151 206	138 179
Actifs financiers courants	14	6 111	42	6 069	4 486
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9-14	1 880 963	1 516	1 879 447	1 901 517
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9-14	1 337 415		1 337 415	1 526 421
Total actifs courants		12 399 644	296 873	12 102 771	12 407 310
TOTAL ACTIF		17 374 173	2 634 874	14 739 299	15 499 050

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Passif

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012*
Capitaux propres			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au capital		54 333	54 333
Réserves consolidées		735 732	673 020
Résultat net		501 488	399 486
Acompte sur dividendes		(98 770)	
Capitaux propres - part du Groupe		1 341 589	1 275 645
Intérêts minoritaires		24 566	298 895
Total capitaux propres		1 366 155	1 574 540
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	11	302 727	289 434
Provisions pour risques non courantes	12	160 755	156 145
Emprunts et dettes financières	14	569 093	734 649
Autres passifs non courants		86 193	131 789
Impôts différés passifs non courants	20	45 340	55 565
Total passifs non courants		1 164 108	1 367 582
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	12-10	1 407 245	1 453 605
Fournisseurs	10	4 537 655	4 698 551
Autres passifs courants	10-13	5 638 032	5 830 134
Passifs d'impôt exigible	10	127 254	140 361
Impôts différés passifs courants	20	16 933	18 853
Dettes financières courantes	14	481 917	415 424
Total passifs courants		12 209 036	12 556 928
TOTAL PASSIF		14 739 299	15 499 050

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012*
Chiffre d'affaires	15	16 807 497	15 336 701
Produits des activités annexes	17	119 845	99 588
Produits d'exploitation		16 927 342	15 436 289
Achats consommés		(3 384 197)	(3 288 726)
Sous-traitance et autres charges externes		(9 011 827)	(7 812 374)
Charges de personnel		(3 291 862)	(3 145 832)
Impôts et taxes		(190 033)	(195 747)
Autres produits et charges opérationnels		2 905	8 503
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(372 706)	(376 490)
Résultat opérationnel sur activité	17	679 622	625 623
	<i>(en % du CA)</i>	4,04%	4,08%
Paiements en actions	18	(32 682)	(39 045)
Résultat des sociétés mises en équivalence	6	77 071	65 496
Autres éléments opérationnels courants		(2 730)	(1 401)
Résultat opérationnel courant		721 281	650 673
	<i>(en % du CA)</i>	4,29%	4,24%
Éléments opérationnels non courants	17	25 098	(2 015)
Résultat opérationnel		746 379	648 658
	<i>(en % du CA)</i>	4,44%	4,23%
Coût de l'endettement financier brut		(28 332)	(28 806)
Produits financiers des placements de trésorerie		21 547	34 443
Coût de l'endettement financier net		(6 785)	5 637
Autres produits financiers	19	28 299	49 599
Autres charges financières	19	(46 591)	(68 815)
Charge nette d'impôts	20	(207 156)	(196 293)
Résultat net de l'exercice		514 146	438 786
Part des minoritaires		12 658	39 300
Résultat net part du Groupe		501 488	399 486
	<i>(en % du CA)</i>	2,98%	2,60%
Nombre d'actions		18 600 811	18 600 811
Résultat par action (en euros)		26,96	21,48

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012*
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	514 146	438 786
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	(30 587)	(31 747)
Écarts de conversion	(59 602)	23 282
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(90 189)	(8 465)
Résultat global de la période	423 957	430 321
<i>dont :</i>		
Part du Groupe	408 485	395 605
Part des intérêts minoritaires	15 472	34 716

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE IFRS

comptes consolidés au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

31/12/2013

31/12/2012*

	31/12/2013	31/12/2012*
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	514 146	438 786
Dotations nettes aux amortissements	363 350	322 876
Dotations nettes aux provisions	17 365	29 480
Paiement an actions (IFRS 2) et autres retraitements	(152 135)	(29 450)
Résultat de cession	52 833	(7 616)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	524	(2 195)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées	(78 163)	(66 216)
Coût de l'endettement financier net	6 785	(5 637)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	207 156	196 293
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	931 861	876 321
Variation du B.F.R. et des provisions courantes	(252 295)	80 019
Impôts payés	(234 386)	(157 145)
Intérêts financiers nets versés	(6 694)	10 787
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	31 117	31 579
Flux de trésorerie liés à l'activité	469 603	841 561
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(385 328)	(456 617)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	65 060	53 757
Acquisition d'immobilisations financières	(37 954)	(234 669)
Cession d'immobilisations financières	138 275	592
Incidence nette des variations de périmètre	62 067	32 588
Variation des créances financières sur PPP/concessions	(29 965)	(16 846)
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1 093	720
Autres	(21 367)	(74)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(208 119)	(620 549)
Augmentations et réductions de capital	3	(1 355)
Dividendes distribués par VINCI Construction	(318 631)	(220 049)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10 785)	(10 676)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	53 500	131 657
Variation des emprunts	(57 758)	127 492
Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes	155 330	(334 002)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(178 341)	(306 933)
Variation de la trésorerie nette	83 143	(85 921)
Trésorerie nette à l'ouverture	1 169 368	1 271 422
Autres variations	(210 726)	(16 133)
Trésorerie nette à la clôture	1 041 785	1 169 368
Trésorerie nette à la clôture	1 041 785	1 169 368
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 879 447	1 901 517
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	144	164
Dettes financières non courantes	(569 045)	(733 822)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(185 864)	(56 280)
Juste valeur des produits dérivés nets	824	(2 805)
Excédent financier net à la clôture	2 167 291	2 278 142

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversions	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2011*	148 806	54 333	638 604	(36 260)	416 819	(6 717)	1 215 585	295 662	1 511 247
Affectation du résultat de l'exercice précédent			416 819		(416 819)				
Dividendes distribués			(220 049)				(220 049)	(10 676)	(230 725)
Résultat de l'exercice					399 486		399 486	39 300	438 786
Résultats enregistrés directement en capitaux propres						(24 200)	(24 200)	(7 547)	(31 747)
Paiement en actions (IFRS 2)			(13 626)				(13 626)		(13 626)
Écarts de conversion			(8)	19 799		528	20 319	2 963	23 282
Variations de périmètre et divers			(101 699)	(171)			(101 870)	(20 807)	(122 677)
Au 31 décembre 2012*	148 806	54 333	720 041	(16 632)	399 486	(30 389)	1 275 645	298 895	1 574 540
Affectation du résultat de l'exercice précédent			399 486		(399 486)				
Dividendes distribués			(318 631)				(318 631)	(10 785)	(329 416)
Résultat de l'exercice					501 488		501 488	12 658	514 146
Résultats enregistrés directement en capitaux propres						(38 209)	(38 209)	7 622	(30 587)
Paiement en actions (IFRS 2)			(22 057)				(22 057)	105	(21 952)
Écarts de conversion			441	(55 244)		9	(54 794)	(4 808)	(59 602)
Variations de périmètre et divers			(7 151)	1 254		4 044	(1 853)	(279 121)	(280 974)
Au 31 décembre 2013	148 806	54 333	772 129	(70 622)	501 488	(64 545)	1 341 589	24 566	1 366 155

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

SOMMAIRE

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
1. Principes généraux	9
2. Méthodes de consolidation	10
3. Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le groupe	11
4. Changement de méthode comptable : application d'IAS19 amendée, « Avantages du personnel »	22
B. Cession d'entreprises	23
C. Informations sectorielles	23
D. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	24
1. Immobilisations incorporelles nettes	24
2. Goodwill	24
3. Immobilisations du domaine concédé	25
4. Immobilisations corporelles nettes	25
5. Immeubles de placement	26
6. Participations dans les sociétés mises en équivalence	27
7. Autres actifs financiers non courants	28
8. Stocks et travaux en cours	28
9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie	28
10. Besoin (excédent) en fonds de roulement	29
11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	29
12. Provisions pour risques et charges	31
13. Autres passifs courants	31
14. Excédent financier net et ressources de financement	32
15. Chiffre d'affaires	33
16. Informations sectorielles	34
17. Résultat opérationnel sur activité	35
18. Paiement en actions	36
19. Autres produits et charges financiers	38
20. Analyse de la charge nette d'impôts	38
21. Contrats de construction	39
22. Transactions avec les parties liées	40
23. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	40
24. Litiges et arbitrages	40
25. Principales sociétés consolidées et mises en équivalence au 31 décembre 2013	42

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2013 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2013 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 »).

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Les impacts inhérents à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2013, des nouvelles dispositions de la norme IAS 19 sont décrits dans la note A.4 « Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel ».

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI Construction au 31 décembre 2013. Elles concernent principalement :

- ▶ IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », voir note A.3.1.6 ;
- ▶ IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- ▶ IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
- ▶ Améliorations annuelles, cycle 2009-2011.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB, mais non encore applicables au 31 décembre 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-après, dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013.

Normes sur les méthodes de consolidation :

- ▶ IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- ▶ IFRS 11 « Partenariats » ;
- ▶ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- ▶ IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ;
- ▶ Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires ».

Autres normes et interprétations :

- ▶ IFRS 9 « Instruments financiers, classification et évaluation » ;
- ▶ IFRS 9 « Instruments financiers, comptabilité de couverture » ;
- ▶ IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- ▶ Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- ▶ Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- ▶ Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- ▶ Améliorations annuelles, cycle 2011-2013 ;
- ▶ IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

VINCI Construction réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION**2.1. Périmètre de consolidation**

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode.

Celles sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ainsi que les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux faites en partenariat sous forme de groupement ou de société de travaux en participation, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation :

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	675	350	325	735	372	363
Mise en équivalence	70	14	56	265	15	250
Total	745	364	381	1000	387	613

2.2. Opérations intra-Groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- ▶ en totalité, si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- ▶ à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence, dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

2.5. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les principes de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est donc appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition, tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date de prise de contrôle, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu, de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE**3.1. Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

3.1.1. Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et de la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note A.3.12 « Goodwill ».

3.1.3. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note D.18 « Paiements en actions ».

3.1.4. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note D.11 « Engagements de retraite et autres avantages au personnel ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- ▶ les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- ▶ les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 « Contrats de construction ») ;
- ▶ les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.6. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de ses instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, ses actifs financiers disponibles à la vente, ses actifs financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- ▶ approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

- ▶ approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé;
- ▶ approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux:

- ▶ niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi;
- ▶ niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties;

- ▶ niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra Groupe, le chiffre d'affaires :

- ▶ des sociétés intégrées globalement;
- ▶ des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

Il inclut le cas échéant, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des travaux de construction réalisés par des entreprises tierces, sur les ouvrages en contrat de PPP dont la contrepartie reçue figure au bilan en créances financières.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3. Produits des activités annexes

Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4. Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5. Contrats de concessions

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- ▶ une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- ▶ une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

► **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « *pass through* » ou « *shadow toll* »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également. Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage. Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment les concessions des réseaux autoroutiers en France, certains ouvrages de franchissement.

► **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisation incorporelle du domaine concédé ».

3.6. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI Construction a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.6.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

3.6.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation de ces critères.

3.6.3. Plan d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

À l'international, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au conseil d'administration par l'assemblée générale et sur décision du président directeur général, des plans d'épargne Groupe destinés aux salariés de certaines filiales étrangères réparties dans dix-neuf pays. Ces plans présentent des caractéristiques différentes à celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires. Le détail des caractéristiques de ces plans est présenté dans la note annexe dédiée.

3.7. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- ▶ le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- ▶ la rubrique « produits financiers des placements de trésorerie » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.8. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion des risques de taux et de change.

3.9. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adopté à la clôture des comptes appliqués selon l'échéance de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.12. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

► Gros œuvre	de 20 à 50 ans
► Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16. Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.20. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A 3.28.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.20.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

► Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

► Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé, dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

3.22. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.23. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, ainsi que la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.24. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A 3.25 «Disponibilités et équivalents de trésorerie»). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cashflows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cashflows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.26. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.26.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée «Avantages du personnel» qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- ▶ la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés sont supprimées ;
- ▶ les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont désormais calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- ▶ la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;
- ▶ la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif. Ces impacts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé.

Les impacts liés à ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés dans la note A.4 « Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée ».

Les gains et pertes actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3.26.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.27. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.28. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.28.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers, qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.28.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». À défaut d'une qualification de couverture la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières...);
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « Actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « Actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

3.28.3. Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.29. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

4. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE: APPLICATION D'IAS 19 AMENDÉE « AVANTAGES DU PERSONNEL »

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi. Ces dernières sont décrites en note A.3.26.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » étant d'application rétrospective, les impacts du changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur les bilans du 31 décembre 2012 sont présentés ci-après.

CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)

	Exercice 2012 publié	Impact IAS 19 amendée	Exercice 2012 révisé
Chiffre d'affaires	15 336,7		15 336,7
Résultat opérationnel sur activité	619,9		619,9
Résultat opérationnel	639,1		639,1
Résultat net	399,3	0,2	399,5
Capacité d'autofinancement	876,3		876,3
Capitaux propres	1 696,0	-121,5	1 574,5
Excédent financier net	2 278,1		2 278,1

B. Cession d'entreprises

Finalisation de l'accord portant sur un nouveau projet industriel pour CFE

Le 24 décembre 2013, après l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence, VINCI Construction et le groupe Ackermans & van Haaren (AvH) ont finalisé les opérations prévues dans leur accord conclu le 19 septembre 2013.

AvH a apporté à CFE sa participation de 50 % dans DEME, l'un des acteurs mondiaux du dragage et des travaux maritimes. L'assemblée générale extraordinaire de CFE du 13 novembre 2013 avait préalablement approuvé l'augmentation de capital réservée à AvH se traduisant par l'émission de 12 222 222 nouvelles actions CFE, au prix unitaire de 45 euros.

VINCI Construction a cédé en numéraire à AvH la moitié de sa participation dans CFE, soit 3 066 440 titres, au même prix unitaire de 45 euros par action.

À l'issue de ces opérations, VINCI Construction conserve une participation de 12,11 % dans CFE, ne lui conférant désormais qu'une influence notable sur la société. CFE est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 24 décembre 2013. De son côté, AvH possède désormais 60,39 % de CFE, qui détient 100 % du capital de DEME.

La perte de contrôle de VINCI Construction dans CFE s'est traduite pour le Groupe par la reconnaissance en résultat opérationnel non courant d'une plus-value de cession, et conformément aux dispositions de la norme IAS 27 applicables en cas de perte de contrôle, de la réévaluation à la juste valeur de la quote-part résiduelle conservée.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de management, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les principales activités et/ou zones d'intervention des pôles sont les suivantes :

Pôle de management 1

- ▶ VINCI Construction France : intervient en France métropolitaine sur les marchés du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique et des services à travers un réseau d'implantations locales.
- ▶ Compagnie d'Entreprise CFE : est leader sur les métiers de la construction au Benelux et acteur majeur mondial du dragage au travers de sa filiale DEME.
- ▶ Sogea-Satom : exerce l'ensemble des métiers de la construction en Afrique.
- ▶ VINCI Construction Dom-Tom : exerce l'ensemble des métiers de la construction dans la France d'outre-mer.
- ▶ Filiales Europe centrale : interviennent en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie sur les marchés du bâtiment, du génie civil et de l'hydraulique.

Pôle de management 2

- ▶ Soletanche Freyssinet : développe et met en œuvre des expertises dans les métiers à haute technicité du génie civil spécialisé, tels que structures, fondations spéciales, technologies du sol et de l'ingénierie nucléaire.
- ▶ VINCI Construction UK : exerce une activité régionale et nationale dans les métiers du BTP au Royaume-Uni.
- ▶ Entrepouse Contracting : est un entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans le domaine de l'énergie.
- ▶ VINCI Construction Grands Projets : conçoit et réalise, partout dans le monde, de grands ouvrages complexes de génie civil et de bâtiment.
- ▶ VINCI Construction Terrassement : intervient essentiellement sur le terrassement d'infrastructures routières et ferroviaires.
- ▶ Dodin Campenon Bernard : participe à de grands ouvrages de génie civil en France.

D. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2013
Valeur brute	142 607	5 128	(1 934)	(11 436)	134 366
Amortissements et provisions	(82 399)	(9 285)	1 588	5 811	(84 285)
Total valeur nette	60 208	(4 157)	(3 46)	(5 625)	50 081

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences de logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'exercice.

2. GOODWILL

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Goodwill au début de l'exercice	914 838	(37 473)	877 365
Goodwill constatés dans l'exercice	6 996		6 996
Amortissements et provisions		(27 171)	(27 171)
Écarts de conversion et autres	(45 767)	7 883	(37 884)
Total	876 067	(56 761)	819 306

Les principaux goodwill en valeur nette à la clôture sont :

(en milliers d'euros)	Valeur nette
VINCI Construction UK	202 855
Soletanche Bachy	170 628
Nuvia	140 126
Entrepose Contracting	114 458
Geostock Holding	16 794
Structures Île-de-France	10 731
Sogetrav	9 702
Cofor	9 124

Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers en millions d'euros

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2013.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cashflows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes - investissements opérationnels - variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant – jusqu'à la cinquième année – un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2013	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation 31/12/2013	Taux d'actualisation 31/12/2012	2013	2012
(en millions d'euros)							
Soletanche Bachy	170,6	3,4 %	1,5 %	9,3 %	10,6 %	-	-
Entrepose Contracting	114,5	3,1 %	1,0 %	10,7 %	11,2 %	-	-
Autres goodwill	534,2	-3 à 7 %	1 à 5 %	7,3 à 18 %	8,2 à 16,7 %	(27,2)	(7,0)
Total	819,3					(27,2)	(7,0)

3. IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCÉDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2013
Valeur brute	5 086	1 785			6 871
Amortissements et provisions	(4 070)	(193)	1		(4 262)
Total valeur nette	1 016	1 592	1	0	2 609

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

4.1. Variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2013
Valeur brute	3 386 509	3 786 79	(228 053)	(256 842)	3 280 293
Amortissements et provisions	(2 172 823)	(357 794)	185 152	181 106	(2 164 359)
Total valeur nette	1 213 686	20 885	(42 901)	(75 736)	1 115 934

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

4.2. Répartition par nature

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	64655	(8 752)	55903
Constructions	261602	(131207)	130395
Installations techniques, matériel	2 695 390	(1 866 063)	829 327
Mobilier de bureau, informatique, agencement	222 189	(157 187)	65 002
Immobilisations en cours	36 457	(1 150)	35 307
Total valeur nette	3 280 293	(2 164 359)	1 115 934

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

4.3. Investissements de l'exercice

(en milliers d'euros)

	31/12/2013
Terrains	2 858
Constructions	11 323
Installations techniques, matériel	296 057
Mobilier de bureau, informatique, agencement	29 956
Immobilisations en cours	38 485
Total investissements	378 679

4.4. Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location-financement représentent un montant de 94,6 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

5. IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2013
Valeur brute	10373	128	0	(9739)	762
Amortissements et provisions	(8004)	(42)		7556	(490)
Total valeur nette	2369	86	0	(2183)	272

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

6. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

6.1. Variation de l'exercice

(en milliers d'euros)

	31/12/2012*	31/12/2013
Valeur des titres en début d'exercice	480722	553069
Augmentation de capital des entreprises associées	12 144	4 183
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	65 496	77 071
Dividendes distribués	(31 579)	(31 117)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	26 286	(286 433)
Total valeur nette	553069	316773

Les mouvements de la période inscrits sur la ligne « Variations de périmètre, écarts de conversion et autres » résultent principalement de la variation du pourcentage de détention du Groupe dans CFE et ses filiales dont DEME (-330 millions d'euros, voir note B « Finalisation de l'accord portant sur un nouveau projet industriel pour CFE »).

6.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les principales participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

	% détention	31/12/2012*	31/12/2013
DEME (filiale de CFE en Belgique)	50,00 %	375420	
Groupe CFE	12,11 %		130004
QDVC	49,00 %	11247	16054

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

(en milliers d'euros)

	31/12/2012*	31/12/2013
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	1 310 215	1 689 513
Résultat opérationnel	106 502	137 532
Résultat net	65 496	77 071
Bilan		
Actifs non courants	1 530 820	422 141
Actifs courants	887 473	547 467
Capitaux propres	(497 735)	(293 841)
Passifs non courants	(1 028 598)	(214 716)
Passifs courants	(891 960)	(461 076)
Endettement financier net	(546 063)	(76 887)

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Créances financières PPP	33 357		33 357
Titres de participations	55 564	(23 837)	31 727
Autres actifs financiers disponibles à la vente	823	(260)	563
Autres actifs financiers non courants	86 695	(3 185)	83 510
Juste valeur des produits dérivés actifs			0
Fonds de pension - actif financier net excédentaire			0
Total valeur nette	176 439	(27 282)	149 157

8. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013
Stocks	345 766	287 496
Travaux en cours	30 567	34 746
Total valeur nette	376 333	322 242

9. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE, DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 901 517	1 879 447
Équivalents de trésorerie	549 351	358 808
Disponibilités	977 070	978 607
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 526 421	1 337 415

Les actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

10. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2012*	31/12/2013
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	376 333	322 242
Clients et autres créances d'exploitation	8 030 699	8 082 492
Autres actifs courants	376 830	248 488
Actifs d'impôts exigibles	52 845	75 412
Stocks et créances d'exploitation (I)	8 836 707	8 728 634
Dettes fournisseurs	4 698 551	4 537 655
Autres passifs courants	5 830 134	5 638 032
Passifs d'impôts exigibles	140 361	127 254
Dettes d'exploitation (II)	10 669 046	10 302 941
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)	(1 832 339)	(1 574 307)
Provisions courantes	(1 453 605)	(1 407 245)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(3 285 944)	(2 981 552)

11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL (en milliers d'euros)**11.1. Engagements de retraite**

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2013 s'élevaient au total à 334 629 milliers d'euros (dont 280 068 à plus d'un an) contre 281 930 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (dont 267 262 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an s'élève à 54 561 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 14 668 milliers d'euros au 31 décembre 2012, et est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI Construction inscrits au bilan consolidé portent sur des régimes à prestations définies comptabilisés selon les principes comptables présentés en note A.3.26.1. Ils se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés.
- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI Construction (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK...), les régimes sont financés au travers de fonds de pensions indépendants.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Zone Euro		Zone Royaume-Uni	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,4 %	3,5 %	4,4 %	4,4 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,5 % - 3,4 % ⁽¹⁾	1,8 % - 3,4 %
Taux de revalorisation des salaires	0 % - 4 %	0 % - 4 %	3 % - 4,4 %	2,6 % - 4,4 %
Taux de revalorisation des rentes	2,0 %	2,0 %	2 % - 5 %	2,5 % - 3,6 %

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(1) Taux CPI : 2,5 % ; taux RPI : 3,4 %

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Les taux d'actualisation finalement retenus correspondent aux taux équivalents à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de la période	281 930	243 395
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	34 674	34 402
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	57 902	35 525
Prestations versés aux bénéficiaires par l'employeur	(16 521)	(24 245)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(15 666)	(9 528)
Écart de conversion, variation de périmètre et divers	(7 690)	2 381
Clôture de la période	334 629	281 930

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 171,4 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 165,1 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

11.2. Autres avantages au personnel

Le montant de la provision pour autres avantages au personnel au 31 décembre 2013 au total s'élève à 25 830 milliers d'euros (dont 22 660 milliers à plus d'un an), contre 24 901 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (dont 22 171 milliers d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an, respectivement de 3 170 milliers d'euros et de 2 730 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent principalement les engagements relatifs aux médailles du travail.

11.3. Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 108 000 heures en 2013.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2013
Garanties données aux clients	405 119	97 198	(55 318)	(9 637)	(22 760)	414 602
Pertes à terminaison	203 174	171 111	(97 805)	(883)	(14 969)	260 628
Litiges	345 057	68 258	(132 316)	(7 710)	(9 132)	264 157
Restructuration	5 997	5 141	(937)	(206)	(3 389)	6 606
Autres risques courants	373 506	133 345	(106 278)	(19 177)	(26 429)	354 967
Actualisation prov. risques et charges courantes	(853)				853	0
Reclassement part à moins d'un an non courant	121 605				(15 319)	106 286
Risques courants	1 453 605	475 053	(392 654)	(37 613)	(91 145)	1 407 246
Risques sur filiales	30 529	1 920	104	(264)	(14 122)	18 167
Autres risques non courants	248 855	95 383	(90 075)	(16 197)	10 907	248 873
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(1 634)				1 634	0
Reclassement part à moins d'un an non courant	(121 605)				15 319	(106 286)
Risques non courants	156 145	97 303	(89 971)	(16 461)	13 738	160 754
Total général	1 609 750	572 356	(482 625)	(54 074)	(77 407)	1 568 000

13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012*	31/12/2013
Clients - Avances sur travaux	964 522	991 533
Produits constatés d'avance	1 760 906	1 352 748
Comptes courants d'exploitation	922 369	1 068 601
Dettes fiscales et sociales	1 440 709	1 521 647
Dettes sur immobilisations	21 217	12 509
Autres dettes courantes	703 013	633 263
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages aux personnels part à moins d'un an	17 398	57 731
Autres passifs courants	5 830 134	5 638 032

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

14. EXCÉDENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

Le Groupe présente à la fin de l'exercice un excédent financier net de 2 167 291 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013
Autres emprunts et dettes financières (a)	(733 822)	(569 045)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(827)	(48)
Dettes financières non courantes	(734 649)	(569 093)
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT (a)	(44 600)	(27 392)
Comptes courants de trésorerie passif	(6 209)	(153 430)
Autres dettes financières courantes	(5 471)	(5 042)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(2 092)	(423)
Découverts	(357 052)	(295 630)
Dettes financières courantes	(415 424)	(481 917)
Dettes financières	(1 150 073)	(1 051 010)
Juste valeur des produits dérivés actifs	114	1 295
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	48	29
Prêt LT sur filiales consolidées part à < 1 an	115	115
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 901 517	1 879 447
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 526 421	1 337 415
Excédent financier net	2 278 142	2 167 291

(a) Emprunts et dettes financières à long terme, détaillés ci-après.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 1 745 millions d'euros, de placements effectués auprès de VINCI rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Dont trésorerie nette (cf. tableau des flux de trésorerie)	31/12/2012	31/12/2013
OPCVM - Équivalents de trésorerie	549 351	358 808
Disponibilités	977 070	978 607
Découverts bancaires	(357 052)	(295 630)
Trésorerie nette	1 169 369	1 041 785

Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2013
Emprunts bancaires et autres dettes financières	239,8	63,9
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements	44,5	21,0
Emprunts groupe VINCI	494,1	511,6
Emprunts et dettes financières à long terme (a)	778,4	596,5

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires de l'exercice	16 807	15 337
· Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(36)	114
· Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		(2)
· Effet de change		(191)
Chiffre d'affaires à structure et change constants	16 772	15 257

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 9,93% par rapport à l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)	31/12/2013	31/12/2012
· France (y compris Dom-Tom)	9 155	8 419
· Europe hors France	4 007	3 715
· Afrique	1 525	1 388
· Amériques	758	718
· Moyen-Orient	206	145
· Asie	617	438
· Océanie	539	512
Total	16 807	15 337

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER	31/12/2013	31/12/2012
· Bâtiment	6 716	6 484
· Génie civil et terrassement	6 634	6 148
· Travaux hydrauliques	424	899
· Routes	995	874
· Facility Management et autres services	454	349
· Montage et Promotion immobilière	203	181
· Travaux ferroviaires (voies ferrées, tramways)	363	
· Infrastructures pétrolières et parapétrolières	776	
· Prestations de services et autres	244	401
Total	16 807	15 337

16. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR DIVISION**Exercice 2013**

(en millions d'euros)		Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	% du chiffre d'affaires
Pôle de management 1	VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, VINCI Construction Dom-Tom et Filiales Europe centrale	9977	362	3,6 %
Pôle de management 2	Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK, Entrepose Contracting, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard	6920	278	4,0 %
Holding et autres activités			40	
Éliminations		(89)		
TOTAL		16807	680	4,0 %

Exercice 2012*

(en millions d'euros)		Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	% du chiffre d'affaires
Pôle de management 1	VINCI Construction France, CFE, Sogea-Satom, VINCI Construction Dom-Tom et Filiales Europe centrale	9439	397	4,2 %
Pôle de management 2	Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK, Entrepose Contracting, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard	5958	159	2,7 %
Holding et autres activités			69	
Éliminations		(61)		
TOTAL		15337	626	4,1 %

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, (Avantages du personnel) et décrit en note A.4.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

17. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012*
Chiffre d'affaires	16807497	15336701
Produits des activités annexes	119845	99588
Produits d'exploitation	16927342	15436289
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(3384197)	(3288726)
Sous-traitance et autres charges externes	(9011827)	(7812374)
Frais de personnel	(3291862)	(3145832)
Impôts et taxes	(190033)	(195747)
Autres produits et charges opérationnels	2905	8503
Dotations aux amortissements d'exploitation	(363350)	(322876)
Dotation nettes aux provisions d'exploitation		
· Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	2401	(654)
· Dépréciation d'actifs	13202	(8309)
· Engagements retraite et autres avantages	(1843)	(739)
· Risques et charges courants et non courants	(23116)	(43912)
Résultat opérationnel sur activité	679622	625623
% du chiffre d'affaires	4,0%	4,1%
Paiements en actions (IFRS 2)	(32682)	(39045)
Résultat des sociétés mises en équivalence	77071	65496
Autres éléments opérationnels courants	(2730)	(1401)
Résultat opérationnel courant	721281	650673
Pertes de valeur des goodwill	(27171)	(6991)
Effets de périmètre et résultat de cession sur titres	52269	4976
Autres éléments opérationnels non courants	0	0
Résultat opérationnel	746379	648658
% du chiffre d'affaires	4,4%	4,2%

Les produits des activités annexes s'élèvent à 119,8 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 81 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 15,3 millions d'euros et de produits locatifs pour 18,1 millions d'euros.

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Changement de présentation du compte de résultat consolidé

À compter de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et afin d'améliorer la présentation de sa performance, le Groupe a décidé de préciser la présentation du compte de résultat consolidé en ajoutant un indicateur intermédiaire entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel :

le résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants. Cet indicateur n'a fait l'objet d'aucun retraitement par rapport aux exercices précédents.

Le résultat opérationnel courant est un indicateur destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les pertes de valeurs de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs et inhabituels comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé sont comptabilisés dans le résultat opérationnel. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits qualifiés de non courants.

Ce changement de présentation a été appliqué rétrospectivement à la période comparative 2012, conformément aux dispositions d'IAS 1.

Éléments opérationnels non courants

Les éléments opérationnels non courants s'élèvent à +25 millions d'euros en 2013. Ils comprennent, en outre des pertes de valeur des goodwill (-27 millions d'euros), les éléments suivants :

- les effets de périmètre et de cessions de titres pour +52 millions d'euros (+5 millions d'euros en 2012). Ces derniers sont principalement composés de la réévaluation de la part antérieurement détenue dans CFE pour près de 50 millions d'euros (voir note B. Cession d'entreprises).

18. PAIEMENT EN ACTIONS (en millions d'euros)

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 33 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2013, dont 3,2 millions d'euros au titre des plans de stock-options, 3,5 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe, 23,8 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance et 2,2 millions d'euros au titre du Castor International.

18.1. Plans d'épargne Groupe

Le conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse : cette décote était de 10% jusqu'au plan du 3^e trimestre 2012 et a été réduite à 5% pour le plan du 1^{er} trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, celui-ci était plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Le plafond a été réduit à 2 500 euros à compter du plan du 1^{er} trimestre 2013. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- ▶ durée de la période de souscription : 4 mois,
- ▶ durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2002-2013 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (5 ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

18.2. Options d'achat et de souscription d'actions

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2013.

Les options ne sont acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	12/04/2012	02/05/2011	09/07/2010
Volatilité (*)	27,65 %	26,93 %	34,22 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %	7,24 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,29 %	2,62 %	1,59 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	5,26 %	4,05 %	4,99 %
Juste valeur de l'option (en euros)	4,02	7,66	4,43

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(**) Taux à cinq ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

18.3. Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2013	Plan 2012	Plan 2011
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	35,47	36,37	44,87
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,6	28,0	36,9
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	80,56 %	77,00 %	82,25 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	0,11 %	0,36 %	1,81 %

(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012*
Résultat de change	(8 212)	(5 613)
Impact d'actualisation	(10 086)	(13 593)
Autres produits et charges financiers nets	6	(10)
Autres produits et charges financiers nets	(18 292)	(19 216)

20. ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

20.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012*
Impôts courants et différés	(207 156)	(196 293)
Taux d'impôt effectif	32,16 %	34,46 %

20.2. Taux d'impôt effectif

Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	644 231
Taux d'imposition théorique	34,43 %
Impôts attendus	(221 809)
Perte de valeur des goodwill	(7 532)
Résultat taxé à taux réduit et autres taux	44 506
Différentiel de taux (N/N-1)	(3 364)
Différentiel de taux (pays étranger)	71 966
Création (utilisation) de déficit reportables n'ayant pas données lieu à impôt différé	(28 297)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(26 026)
Différences permanentes et divers	(36 600)
Impôts effectivement constatés	(207 156)
Taux d'impôt effectif	32,16 %

20.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

Actif	Passif	Net
333 602	62 273	271 329

20.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2013 à 156,6 millions d'euros.

* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

21. CONTRATS DE CONSTRUCTION**21.1. Informations financières relatives aux contrats de construction**

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Contrats de construction en cours, actifs	1 096	971
Contrats de construction en cours, passifs	(803)	(1 196)
Contrats de construction en cours	293	(225)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	36 189	32 375
Factures émises	(35 896)	(32 600)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	293	(225)
Avances reçues des clients	(696)	(693)
Contrats de construction en cours, nets	(403)	(918)

21.2. Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	1 579	202
Retenues de garanties	1 684	365
Paiement à terme sous-traitants & fournisseurs	1 194	470
Cautions d'avances (restitutions d'acomptes)	1 166	118
Soumission	70	
Cautions fiscales, sociales et douanières	24	
Total	5 717	1 155

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur du concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

22. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- ▶ la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- ▶ les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

22.1. Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, a représenté un montant de 2 762 028 euros en 2013.

22.2. Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note D.6.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Cautions fiscales et douanières	2,0	
Contrats de location simple	317,0	
Sûretés réelles	0,1	4,4
Autres engagements	226,4	50,9
Total	545,5	55,3

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

24. LITIGES ET ARBITRAGES

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI Construction sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI Construction et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- ▶ La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de quinze entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de onze personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997.

La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente, ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. Par jugement du 17 décembre 2013, le tribunal de grande instance de Paris a déclaré irrecevables les demandes formulées par la Région Île de France et déclaré son action prescrite. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

► Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60% et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater central). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en a résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement.

Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

► La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre huit entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation prononcée par le Conseil de la concurrence le 21 mars 2006. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

► La société Soletanche-Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneur situé dans le port d'Aqaba, en Jordanie. Soletanche Bachy France conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT de son côté fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 50 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

25. PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
1/ Société mère		
VINCI Construction	IG	100,0
2/ Sociétés contrôlées		
VINCI Construction France	IG	100,0
Bateg	IG	100,0
Botte Fondations	IG	100,0
Bourdarios	IG	100,0
Campenon Bernard Construction	IG	100,0
Campenon Bernard Industrie	IG	100,0
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,0
Chantiers Modernes Construction	IG	100,0
Dumez Île-de-France	IG	100,0
Dumez Méditerranée	IG	100,0
Dumez Sud	IG	100,0
EMCC	IG	100,0
GTM Bâtiment	IG	100,0
GTM Bâtiment et Génie Civil Lyon	IG	100,0
GTM Normandie Centre	IG	100,0
GTM Sud	IG	100,0
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,0
GTM TP Île-de-France	IG	100,0
Lainé Delau	IG	100,0
Petit	IG	100,0
Sicra Île-de-France	IG	100,0
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,0
Sogea Atlantique BTP	IG	100,0
Sogea Caroni	IG	100,0
Sogea Centre	IG	100,0
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,0

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
2/ Sociétés contrôlées (suite)		
Sogea Nord-Ouest	IG	100,0
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,0
Sogea Picardie	IG	100,0
Sogea Sud	IG	100,0
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,0
Sogea Travaux Publics et Industries en Île-de-France	IG	100,0
VINCI Environnement	IG	100,0
Sogea-Satom	IG	100,0
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,0
VINCI Construction Dom-Tom	IG	100,0
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,0
GTM Guadeloupe	IG	100,0
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,0
SBTPC (Réunion)	IG	100,0
Sogea Mayotte	IG	100,0
Sogea Réunion	IG	100,0
Soletanche Freyssinet	IG	100,0
Agra Foundations	IG	100,0
Bachy Soletanche Group Ltd. (Hong Kong)	IG	100,0
Bachy Soletanche Ltd. (Royaume-Uni)	IG	100,0
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd.	IG	100,0
Berminham (Canada)	IG	72,5
Cimesa (Mexique)	IG	100,0
Freyssinet France	IG	100,0
Freyssinet International et Cie	IG	100,0
Freyssinet UK	IG	100,0
Freyssinet Australia	IG	100,0
March (Nouvelle-Zélande)	IG	100,0
MCCF	IG	100,0
Menard	IG	100,0

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
2/ Sociétés contrôlées (suite)		
Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis)	IG	100,0
Nuvia Ltd. (Royaume-Uni)	IG	100,0
Roger Bullivant	IG	100,0
Salvarem	IG	100,0
Soletanche Bachy France	IG	100,0
Terre Armee Internationale	IG	100,0
The Reinforced Earth Company - RECo (États-Unis)	IG	100,0
Zetas (Turquie)	IG	60,0
VINCI PLC (Grande-Bretagne)	IG	100,0
Taylor Woodrow Construction	IG	100,0
VINCI Construction UK	IG	100,0
VINCI Investment Ltd	IG	100,0
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,0
VINCI Construction Terrassement	IG	100,0
Dodin Campenon Bernard	IG	100,0
Entrepose Contracting	IG	100,0
Entrepose Projets	IG	100,0
Entrepose Services	IG	100,0
Geocean	IG	100,0
Spiecapag	IG	100,0
Cofor	IG	95,0
Geostock	IG	90,0
Filiales Europe centrale	IG	100,0
Prumstav a.s (République tchèque)	IG	100,0
SMP CZ a.s (République tchèque)	IG	100,0
Warbud (Pologne)	IG	99,7

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
3/ Sociétés mises en équivalence		
Compagnie d'entreprises CFE (Belgique)		
	ME	12,1
Soletanche Freyssinet		
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,0
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,0
Soletanche Bachy CIMAS S.A. (Colombie)	ME	50,0
VINCI Construction Grands Projets		
QDVC (Qatar)	ME	49,0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction – S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

▶ Comme indiqué dans la note A.3.1 de l'annexe, le groupe VINCI Construction a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière en Europe, dont les conséquences notamment sur la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- Les contrats de construction : comme indiqué dans la note A.3.1.1 de l'annexe intitulée « Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués par votre Groupe.

- Les tests de dépréciation des actifs non financiers : comme indiqué dans la note A.3.12 de l'annexe intitulée « Goodwill », le groupe VINCI Construction procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

▶ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.4 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au 1er janvier 2013 relatif à l'application de la norme IAS 19 amendée « Avantage du personnel ». Conformément à la note IAS 8, l'information comparative présentée dans les comptes consolidés a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné le correct retraitement des données comparatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2014
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Marc DE VILLARTAY



LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE

VINCI
CONSTRUCTION

5 cours Ferdinand-de-Lesseps
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : +33 1 47 16 39 00
Fax : + 33 1 47 16 46 26
Internet : www.vinci-construction.com